Commune de DORTAN (01590)

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE SEANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026

Affiché le 10/11/2026.

Le conseil municipal s'est réuni à 19h00 à la Salle du conseil municipal de DORTAN, après convocation du 15 septembre 2026, sous la présidence de M. Lionel CORNATON.

Etaient présents	CORNATON Lionel – RODIA Romain – BAPTISTA MONNET Emeline – VERGNE Jérôme – FACCHINETTI Sandrine – COLOMB Pascal – JOACHY Jean-Paul – LAMBERT Yves – DROUINAUD Philippe - SIMONIN Annabelle – MAÎTRE Séverine – DEBOVE RIONDY Alexandra – COLLOMB Mariane – PIVARD Michel – DURET Janine - DAVID-HENRIET Christophe
Etaient excusés	BOUVIER SERRAND Coralie (pouvoir à Janine DURET) - BRIDOUX Gérald (pouvoir à Pascal COLOMB) – DALPHIN Marlène (pouvoir à Romain RODIA)
Secrétaire de séance	JOACHY Jean-Paul
Conseillers en exercice : 19	Présents : 16 Votants : 19

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2026
2. Compte-rendu de décisions n°03/2026
3. Convention participation aux frais de fonctionnement du RASED avec la Commune de BELLIGNAT
4. Convention de groupement de commandes de Haut-Bugey Agglomération pour la fourniture de prestations et assistance juridiques
5. Rapport d'activité de Haut-Bugey Agglomération 2025
6. Adhésion au groupement de commandes prestations de service de vérifications périodiques réglementaires.
7. Levée de la prescription de la retenue de garantie dans le cadre du marché public de l'AD'AP.
8. Désignation de deux référents ambroisie : un conseiller municipal et un agent.
9. Fixation du prix du loyer des locaux commerciaux et de la redevance de concession de jouissance de la licence de débit de boissons du Bar de la Boule Biennoise.
10. Remboursement des frais de déplacement des élus au Congrès des Maires – mandat spécial.
11. Opération coup de pouce pour une jeune de Dortan
12. Modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire
13. Questions diverses (à poser 48 h à l'avance par mail à « mairie@mairie-dortan.fr » ou par courrier adressé à la Mairie) :
    - ⇨ *Visite de l'ancienne Poste*
    - ⇨ *Coffret électrique pour le marché*
    - ⇨ *Trace des maquisards*
    - ⇨ *Illuminations de Noël*
    - ⇨ *Nettoyage d'automne*
    - ⇨ *Trombinoscope*
    - ⇨ *Dossier de demande d'aide pour la transition au Led*

Avant de commencer à aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite prendre la parole pour évoquer tout ce qui s'est passé sur la Commune depuis la dernière réunion du conseil municipal. Il revient sur la cérémonie du 21 juillet qui a été une réelle réussite. Il évoque également le marché des artisans qui s'est tenu fin juillet dans le parc du château sous l'égide de l'Office de Tourisme de Haut-Bugey qui a également rencontré un franc succès. Il a par ailleurs reçu la visite de l'association du

Souvenir des Déportés de Saint-Eustache le 17 septembre qui souhaitait visiter la commune. Les journées du patrimoine qui ont eu lieu le week-end dernier ont également été une réussite surtout la journée de Dimanche. M. le Maire remercie toutes les associations et les bénévoles ainsi que les élus qui ont contribué à la réussite de tous ces événements. Il remercie également les bénévoles dont M. Yves LAMBERT, conseiller municipal, qui ont procédé au nettoyage de la fontaine de Maissiat. Enfin, il rappelle aux grands électeurs présents que Dimanche auront lieu les élections des sénateurs et que le vote est obligatoire sous peine de sanction financière.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose que Monsieur Jean-Paul JOACHY soit nommé secrétaire pour cette séance du conseil municipal.

Délibération : oui à l'unanimité

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 JUILLET 2026

M. le Maire demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2026. Mme Janine DURET, conseillère municipale du groupe minoritaire, souhaite revenir sur le point relatif à l'achat de la salle paroissiale. Elle indique qu'elle a rencontré le Père Daniel qui aurait proposé à l'ancienne municipalité de racheter cette salle. Ce dernier lui a affirmé que ce n'était pas lui qui avait fait cette proposition mais Laurent REVEL, le curé de la paroisse d'Oyonnax. De plus, Mme DURET ajoute que ce n'est pas à la municipalité que cette offre a été faite mais plutôt à l'ancien maire.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, il est adopté à l'unanimité.

Délibération : oui à l'unanimité

2 – COMPTE-RENDU DE DECISIONS N°03/2026

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été appelé à prendre dans le cadre de sa délégation.

Décision n°2026-009 du 02/09/2026	***RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION APSHB***
	VU la délibération n°2022-038 du 20 juin 2022 approuvant l'adhésion initiale de la Commune à l'association Accueillir des Professions de Santé dans le Haut-Bugey ; CONSIDERANT que cette adhésion est à reconduire chaque année ; VU la délibération du Conseil municipal n° 2026-012 du 31 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pendant toute la durée de son mandat, et afin de l'autoriser, au nom de la Commune, à renouveler l'adhésion aux associations dont elle est membre ; Le renouvellement de l'adhésion de la commune de DORTAN à l'association Accueillir des Professions de Santé dans le Haut-Bugey est renouvelée pour l'année 2026. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 100 euros, les crédits correspondants étant inscrits au budget communal.

3– CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RASED AVEC LA COMMUNE DE BELLIGNAT

Madame Séverine MAÎTRE, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires, explique aux membres présents que le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés, (RASED), est une structure éducative qui intervient sur le temps scolaire pour venir en aide aux élèves identifiés comme ayant besoin d'un soutien.

Elle indique que depuis la rentrée 2022, une antenne du RASED a été installée à l'école du Pré des Saules à Bellignat pour accueillir les élèves de Bellignat, Oyonnax, Groissiat, Martignat et Arbent. Depuis 2023, les élèves de Dortan sont accueillis à la place de ceux de Martignat.

La Commune de Bellignat propose comme les années précédentes à la Commune d'établir une convention afin de répartir les frais de fonctionnement de cette structure. Elle s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais supportés par le fonctionnement de l'antenne du RASED et refacturera à la Commune de Dortan la quote-part lui revenant, calculée sur la base des effectifs des écoles concernées arrêtés à la rentrée. Cette convention est établie pour l'année scolaire 2025/2026 et sa durée sera calquée sur celle du fonctionnement du RASED sur la circonscription.

Pour l'année scolaire 2025/2026 le montant de la participation de la Commune de DORTAN s'élève à 320.08€ TTC.

Elle propose aux conseillers d'approuver cette convention et de mandater le maire pour la signer.

Délibération : oui à l'unanimité

4– CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES DE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION POUR LA FOURNITURE DE PRESTATIONS ET ASSISTANCE JURIDIQUES

Mme Sandrine FACCHINETTI, Adjointe au Maire déléguée aux finances, explique qu'un précédent groupement de commandes d'une année avait été institué en 2024 et 2025. Ce service d'aide à la décision est très utile aux agents de la commune qui l'utilisent régulièrement. Un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2027 a été souscrit par l'Agglomération avec

la société SVP afin que les 29 entités mentionnées dans la convention de refacturation, HBA comprise, bénéficient d'accès à l'offre de services de documentation et d'aide à la décision publique territoriale. HBA sera l'interlocuteur privilégié de SVP en ce qui concerne la facturation. L'Agglomération paiera la totalité de la facture annuelle à SVP, et refacturera, chaque année, le montant dû par la Commune qui s'élève à 873.00€ HT.

Monsieur Philippe DROUINAUD, conseiller municipal, demandant si cette somme était prévue dans le budget de cette année, Mme FACCHINETTI lui signale que cette dépense concerne le budget 2027 et non celui de 2026. Une dépense similaire était déjà programmée pour l'année 2026 puisque le groupement de commande avait été institué en 2025 pour l'année 2026.

Mme FACCHINETTI propose aux membres présents d'approuver cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

Délibération : oui à l'unanimité

5– Rapport d'activite de Haut-Bugey Agglomeration 2025

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'Haut-Bugey Agglomération doit communiquer chaque année un rapport retraçant son activité au maire de chaque commune membre. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

M. le Maire remet à chaque conseiller le rapport d'activité 2025 de Haut-Bugey Agglomération et les invite à en prendre connaissance. Aucun vote n'est requis, il s'agit juste d'une information.

Il est pris acte du rapport tel que présenté.

6 – Adhesion au groupement de commandes prestations de service de verifications periodiques reglementaires

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il est souhaitable que la commune de DORTAN adhère au groupement de commandes dédié aux vérifications périodiques règlementaires suivantes : installations électriques, blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES), extincteurs et défibrillateurs. Actuellement, la Commune est engagée contractuellement auprès de plusieurs entreprises. Haut-Bugey Agglomération sera le coordonnateur du groupement de commandes.

M. le Maire indique que plusieurs communes sont intéressées, soucieuses de réaliser des économies d'échelle.

Il propose aux conseillers de permettre à la Commune d'adhérer à ce groupement de commandes et de l'autoriser à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Mme FACCHINETTI demandant si c'est HBA qui dénoncera les contrats en cours, Monsieur le Maire lui répond que la Commune devra s'en charger. Elle souhaite également savoir si en fin d'année, les montants des nouveaux contrats seront connus. M. le Maire lui répond que rien n'est certain, il faudra prévoir un peu plus que sur les années précédentes, par sécurité. M. Michel PIVARD, conseiller municipal du groupe minoritaire, s'inquiétant d'un engagement de la Commune avec des prestataires sur plusieurs années, M. le Maire le rassure : les contrats en cours sont sur une année renouvelable par tacite reconduction. De toute manière, si le cas se présentait, la Commune aura la possibilité de ne pas prendre toutes les options pour pouvoir faire le joint avec un contrat qui se termine.

Délibération : oui à l'unanimité

7– Levee de la prescription de la retenue de garantie dans le cadre du marche public de l'AD'AP

Mme Sandrine FACCHINETTI expose aux conseillers municipaux que les retenues de garantie pour le marché AD' AP (accessibilité PMR) n'ont pas été versées à la société AMVR Poupon Carrelage, qui ne les a pas demandées, jusqu'alors.

Elle explique que la créance de l'entreprise est en principe atteinte par la prescription quadriennale. Pour lever cette prescription, il faut une décision du conseil municipal.

Elle propose donc d'autoriser la levée des retenues de garantie d'un montant de 180.00€ au profit de la société AMVR Poupon Carrelage.

Délibération : oui à l'unanimité

8– Designation de deux referents ambroisie : un conseiller municipal et un agent

Suite aux dernières élections municipales, Monsieur Pascal COLOMB, Adjoint au Maire, indique qu'il y a lieu de désigner un référent Ambroisie parmi les élus et un référent non élu (agent communal ou bénévole). Ces référents seront chargés de l'information de la population, du repérage cadastral des foyers d'ambroisie et de la remontée d'informations au niveau départemental. Ils veilleront à l'élimination, tant préventive que curative, des plants d'ambroisie repérés.

M. COLOMB précise que la Commune reçoit régulièrement des signalements de plants d'ambroisie sur notre territoire. Systématiquement, les agents de la commune interviennent et arrachent ces plants.

Il se porte volontaire pour assumer cette fonction en tant qu'élu et après concertation au sein des services techniques, Monsieur Stéphane CHARUE, s'est porté également volontaire en tant qu'agent communal.

Pour information, M. COLOMB signale qu'une soixantaine de pieds a été éradiquée à proximité de l'Eglise, une trentaine Place de la Déportation. Plusieurs plants importants persistent le long du mur et dans la forêt jouxtant la propriété du château. Malheureusement, les plantes ayant grainées, il est impossible de les couper sans craindre une rapide dissémination. Il invite chacun à signaler les plants d'ambroisie qu'ils pourraient découvrir sur la Commune.

M. PIVARD ajoute qu'il est important de surveiller la propagation de cette plante car il s'agit d'un problème de santé publique. Il confirme que les plants doivent être détruits avant l'apparition des graines pour éviter une dissémination qui se fait surtout sur terrain nu et même en temps de sécheresse.

M. DROUINAUD demande s'il faut signaler la présence de ces plants ou si l'on peut directement les détruire. M. COLOMB précise qu'il faut signaler leur présence sur une plateforme départementale.

Délibération : oui à l'unanimité

9– FIXATION DU PRIX DU LOYER DES LOCAUX COMMERCIAUX ET DE LA REDEVANCE DE CONCESSION DE JOUISSANCE DE LA LICENCE DE DEBIT DE BOISSONS DU BAR DE LA BOULE BIENNOISE

Madame Sandrine FACCHINETTI, Adjointe au Maire, rappelle aux conseillers que lors de la dernière séance du conseil municipal, les différentes candidatures pour la reprise du Bar de la Boule Biennoise avaient été examinées. Après sondage des élus présents, le projet de restauration avait recueilli le plus d'adhésion.

Elle indique que la candidature de Monsieur BODZAN Rudy a été retenue. Il convient d'établir un bail commercial entre ce dernier et la Commune pour dans un premier temps définir les modalités d'exploitation du fonds de commerce, ainsi qu'un bail civil permettant de fixer le montant de la redevance de concession de la licence IV.

La commission Finances s'est réunie le 16 septembre dernier pour définir le montant du loyer des locaux commerciaux ainsi que celui de la redevance de la concession de la licence IV.

➔ *Fixation du prix de la redevance de concession de jouissance de la licence de débit de boissons.*

Mme FACCHINETTI expose qu'il a été décidé de fixer le montant de la redevance de jouissance de concession de la licence IV à 175.00€ TTC par mois, non indexés.

Mme DURET demandant si la Commune rentre dans ses frais en fixant un tel montant, Mme FACCHINETTI lui répond que la licence ne génère aucun frais. Mme DURET s'interroge également sur le choix du candidat, indiquant qu'un autre postulant avait proposé un projet de restauration. Mme FACCHINETTI indique que ce dernier voulait que la Commune finance l'équipement (tables, chaises, chambre froide…), ainsi que l'aménagement du restaurant. Il proposait de la restauration qualitative, de la bistronomie avec des prix élevés. De plus, il n'avait pas vraiment effectué de recherche de fonds, sachant qu'il avait déjà liquidé une entreprise sur Lyon. Concernant le troisième candidat qui proposait un bar d'ambiance, celui-ci n'avait pas recueilli la préférence du conseil municipal. Mme DURET demande des informations complémentaires sur le candidat retenu. Mme FACCHINETTI précise qu'il s'agit du conjoint de Marlène DALPHIN, conseillère municipale, résidant à UFFEL. Il était installé sur Toulouse depuis une vingtaine d'année où il travaillait dans le secteur de la restauration.

Monsieur Romain RODIA, Adjoint au Maire, souligne que le choix d'auditionner les trois candidats avait été fait afin de ne pas laisser penser qu'une préférence avait été accordée au conjoint d'une conseillère municipale. Mme FACCHINETTI ajoute que Mme DALPHIN n'a jamais assisté aux débats, ni pris part aux votes dans le cadre de ce dossier. Il est confirmé à Mme DURET que le candidat retenu rachètera l'ensemble du matériel, de la hotte au four, pour un budget prévisionnel de 30 000.00€. Cependant, les rénovations intérieures seront prises en charge par la Commune. Mme FACCHINETTI précise que des travaux de plomberie ont été réalisés par la Commune, le site n'ayant pas été mis hors gel. M. COLOMB ajoute qu'un plombier est intervenu afin de réparer les principales fuites d'eau et de réaliser un diagnostic de la chaudière dont une pièce défectueuse a été remplacée. Il reste à vérifier que cette dernière fonctionnera correctement. Il faudra la remettre en fonctionnement sous surveillance.

M. RODIA précise qu'une ouverture pour le mois d'octobre serait privilégiée.

M. DROUINAUD souhaitant savoir comment le montant de la redevance de la licence a été fixé, Mme FACCHINETTI lui explique qu'il a été déterminé en revalorisant l'ancien prix inscrit dans le dernier bail, tout en précisant que les montants pratiqués sont très variables au niveau national.

Mme FACCHINETTI propose ensuite aux conseillers de se prononcer sur le montant de la redevance de jouissance de licence IV, selon les modalités énoncées précédemment.

Délibération : oui à l'unanimité

➔ *Fixation du prix du loyer des locaux commerciaux pour l'exploitation du fonds de commerce.*

Mme FACCHINETTI explique qu'afin d'aider les repreneurs à démarrer leur activité, elle propose de fixer le prix du loyer à 422.00€ HT mensuel pendant 18 mois, sans indexation durant cette période. Ce montant a été défini à partir du précédent loyer, fixé lors du dernier bail en 2023, auquel une augmentation de 5% a été appliquée. A l'issue de ces 18 mois, le loyer sera fixé à 550.00€ HT par mois, indexé annuellement. Mme Alexandra DEBOVE RIONDY s'interroge sur la portée du bail. Mme FACCHINETTI lui précise qu'il concerne l'ensemble du bâtiment, à savoir le local commercial ainsi que l'appartement situé à l'étage. Elle fait toutefois part de ses réserves concernant l'habitabilité de cet appartement qui nécessite des travaux de rénovation. Il est impossible de l'exclure du bail car il ne dispose pas d'une entrée indépendante. Une clause particulière pourrait toutefois être intégrée au bail à ce sujet. Mme DURET estime qu'un simple rafraichissement des lieux pourrait être suffisant. Mme FACCHINETTI lui fait remarquer qu'il n'a pas été chauffé depuis plus de deux ans, certaines pièces présentent des traces d'humidité et de moisissures. Mme DURET demande si le fait que les locataires occupent ou non l'appartement, aura une incidence sur le montant du loyer. Mme FACCHINETTI lui répond que non. Elle tient à préciser que le jeu de boules n'est pas à l'usage exclusif du preneur et de sa clientèle, il demeure en accès libre. Mme FACCHINETTI confirme à Mme Annabelle SIMONIN, conseillère municipale, que le gérant du restaurant n'aura pas à assurer l'entretien des jeux de boules. Monsieur RODIA indique qu'un accord tacite existe avec

l'association des Sentiers Buissonniers suite à la réfection du toit. Ce local sera également rafraichi par un coup de peinture sur les murs et l'enseigne sera restaurée en collaboration avec l'association MOGAD 'ART. Monsieur le Maire explique que Monsieur Jacques FAVRE-BRUN l'avait interpellé, en début de mandat, sur l'état du toit de leur local et l'urgence d'une intervention. Il remercie d'ailleurs les conseillers d'avoir autorisé le financement de ces travaux.

Mme FACCHINETTI propose également que la Commune prenne en charge les frais d'actes. En contrepartie, le preneur s'acquittera de la taxe foncière pendant toute la durée du bail. Un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera demandé au preneur.

M. DROUINAUD s'interroge sur les impayés de loyers laissés par le dernier gérant du Restaurant de la Biennoise. M. le Maire et Mme FACCHINETTI indiquent que cette situation a été réglée en début de mandat, l'ancien gérant ayant soldé ses dettes envers la Commune. Mme FACCHINETTI souligne que la location de ce commerce permet à la Commune de bénéficier d'une rentrée financière régulière.

Délibération : oui à l'unanimité.

10– REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS AU CONGRES DES MAIRES – MANDAT SPECIAL

M. RODIA rappelle aux membres de l'assemblée que le Congrès des Maires se déroulera à PARIS du 24 au 26 novembre 2026. Depuis plusieurs années, le maire de DORTAN y assiste et est parfois accompagné d'un ou plusieurs élus de sa commune. Il explique que la mairie prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement des élus concernés. Les autres dépenses, dont la restauration, les visites seront à la charge des élus. Il expose que l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les membres du conseil municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur justificatif, à ces remboursements. Il précise que la notion de mandat spécial s'applique aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du conseil municipal. Il donne le montant des frais engagés : pour le train 115.00€ par personne, soit au total 575.00€, pour l'hébergement 101.50€ par nuitée soit 1 015.00€ au total. Il précise que Monsieur le Maire, Lionel CORNATON, lui-même, Mmes Emeline BAPTISTA MONNET, Mme Sandrine FACCHINETTI, Adjointes au Maire, ainsi que Messieurs Philippe DROUINAUD et Yves LAMBERT, conseillers municipaux, se rendront à PARIS. Le montant total des frais s'élève à 1 590.00€. M. RODIA explique qu'il avait proposé 6 places mais seulement 5 conseillers se sont portés volontaires. Chaque année six conseillers pourront assister au Congrès des Maires, l'idée étant que chaque conseiller puisse assister au moins une fois à cette manifestation durant son mandat. M. DROUINAUD demande si un ordre du jour est fixé pour le déroulé du Congrès. Monsieur le Maire lui indique qu'il transmettra ces informations dès qu'il les aura. Il précise que normalement le départ se fait depuis Nurieux-Volognat à 9h20 pour une arrivée à 11h00 à PARIS et concernant le retour le départ de PARIS se fait à 18h25 pour une arrivée à Nurieux-Volognat à 20h30. Le salon ouvre à 10h00, donc même le premier jour, il est possible d'en profiter. M. RODIA interpelle Mme DURET et M. Christophe DAVID-HENRIET qui ont déjà participé à l'évènement. Mme DURET explique que le plus intéressant ce sont les conférences mais aussi les expositions sur les stands qui offrent parfois des opportunités ou donnent simplement des idées. Elle indique que souvent des réductions sont proposées sur les illuminations (30%). M. DAVID-HENRIET confirme qu'il est possible de faire des affaires intéressantes.

M. RODIA indique que des invitations pour les 80 ans de l'inauguration de la Cité le 25 mai 2027 pourraient être distribuées à des élus plus influents. Ces derniers pourraient nous aider dans nos financements pour nos projets. M. RODIA citant le Président de la République, Mme DURET fait remarquer qu'il ne se déplace jamais. Mme FACCHINETTI réplique qu'il viendra peut-être en raison des prochaines élections présidentielles.

M. le Maire explique aux conseillers qu'il se rendra au Congrès mais qu'il tient à prendre en charge tous ses frais. C'est ce qu'il a toujours revendiqué sur le mandat précédent. Ainsi, il pourra s'y rendre chaque année et cela permettra de dégager un budget pour que d'autres conseillers municipaux puissent y participer. Il ajoute que pour cette année le budget a été réduit au maximum grâce à des recherches intensives du meilleur coût aussi bien pour l'hébergement que le transport.

Délibération : oui à l'unanimité

11– OPERATION COUP DE POUCE POUR UNE JEUNE DE DORTAN

Mme Mariane COLLOMB, conseillère municipale déléguée à la jeunesse, indique qu'une jeune fille a contacté la mairie au début du mandat, afin de solliciter une aide financière pour suivre sa formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Elle a terminé cet été les trois parties de sa formation, qui lui a coûté 500.00€ au total. Elle demande une aide de 100.00€ à la Commune. En contrepartie, elle s'engage à apporter son concours, à titre bénévole, aux actions et aux événements mis en place par la Commune avec les écoles. Mme DURET souhaitant savoir à quelles études se destine cette jeune fille, Mme COLLOMB lui répond qu'elle souhaite devenir animatrice de centres de vacances, études en lien avec la formation qu'elle a suivie. Elle explique qu'elle est motivée car il est rare que les jeunes effectuent la formation BAFA en entier, la troisième partie n'étant pas obligatoire pour encadrer des enfants.

Mme COLLOMB explique qu'elle a préféré attendre la fin de la formation pour connaitre le coût total de celle-ci et de pouvoir estimer le montant de l'aide à octroyer. Elle précise qu'une aide de 100 euros semble suffisante et permettrait de contribuer au financement d'un autre projet. Elle indique que cette jeune fille pourra également avoir une aide de la CAF de 150 euros.

M. le Maire insiste sur le fait que cette aide est donnée en échange du concours bénévole de l'intéressée dans le cadre des actions de la Commune envers la jeunesse.

Délibération : oui à l'unanimité

12– MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Mme Séverine MAÎTRE explique que le règlement intérieur actuel de la garderie périscolaire permet aux parents des enfants de l'école élémentaire de les récupérer soit entre 16h30 et 17h00 pendant le temps récréatif, soit à 17h30 car entre 17h00 et 17h30 le temps est réservé à l'aide aux devoirs, soit à 18h00 car entre 17h30 et 18h00 aucune autre sortie n'est autorisée. Suite à la demande de plusieurs parents, elle propose de permettre une sortie libre des enfants entre 17h30 et 18h00. Les parents sonneront au portail. Mme DURET demandant si les enfants devront se rendre seuls au portail, Mme MAÎTRE indique que l'enfant sera soit accompagné, soit les parents entreront dans la cour de l'école pour aller jusqu'au préau où l'encadrante sera avec les enfants. Les modalités restent à définir, peut-être la mise en place d'un téléphone spécifique sur lequel les parents préviendront la personne en charge de la garderie. Dans le cadre des mesures actuelles du plan VIGIPIRATE, Mme DURET s'inquiète de savoir si seuls les parents franchiront le portail. Mme MAÎTRE fait observer que c'est déjà le cas actuellement, les parents entrent dans l'école.

Mme FACCHINETTI précise que l'aide aux devoirs entre 17h00 et 17h30 se fera dans une classe, puis les enfants redescendront sous le préau de l'école. Mme MAÎTRE indique que le directeur de l'école tenait impérativement à conserver ce temps d'étude.

Le nouveau règlement prendra effet dès le problème de téléphone résolu et idéalement après le retour des vacances de la Toussaint.

Délibération : oui à l'unanimité

13.QUESTIONS DIVERSES

1/ Questions de Mme Janine DURET

⇨ *Avez-vous des nouvelles quant au devenir du camping Pont de Chancia? Certains s'inquiètent d'un rachat éventuel qui entraînerait des nuisances.*

Mme DURET précise que les riverains s'inquiètent de l'installation d'un camping moderne qui générerait beaucoup de bruit et de nuisances à l'image du camping de Chancia. M. le Maire rappelle que l'ancien maire avait pris un arrêté de péril entraînant la fermeture du camping. Suite au décès du propriétaire et une succession familiale compliquée, certains héritiers étant sous tutelle ou curatelle, l'affaire est gérée par un liquidateur judiciaire à Bourg-en-Bresse. Pour l'instant, il n'y a aucun repreneur désigné ou volontaire. Il ajoute que la gendarmerie a été alertée sur d'éventuels faits de squats, plusieurs caravanes ou mobil homes ayant été cambriolés. Il a été demandé au policier municipal d'accentuer ses rondes sur le secteur et les gendarmes y passent régulièrement.

⇨ *Suite à la réunion en juillet pour l'embellissement de la ville quelles ont été les conclusions? Un comité a-t-il été créé ? Est-ce encore possible d'en faire partie ? …*

Mme Emeline BAPTISTA MONNET, Adjointe au Maire déléguée à l'attractivité, explique qu'une quinzaine de personnes a assisté à la réunion publique qui s'est tenue fin juillet. En période estivale, beaucoup de personnes étaient en vacances. Parmi les présents se sont dessinés deux groupes, l'un intéressé par le fleurissement, l'autre plus axé sur les décorations du village notamment pour les festivités de Noël. Un échange d'idées constructif a eu lieu. Une prochaine communication sera de nouveau faite pour inciter les gens qui n'ont pu participer à cette réunion à se manifester. Un comité pourra être créé et travaillera en collaboration avec M. Pascal COLOMB, qui gère les services techniques. Mme Annabelle SIMONIN, conseillère municipale, fait remarquer que les flyers distribués dans les boîtes aux lettres ont mal été interprétés par les administrés : beaucoup n'ont pas compris d'où ils venaient et ne savaient pas où les retourner. Mme BAPTISTA est surprise d'apprendre cette distribution qui n'a pas été opérée par la Commune. Elle soupçonne les personnes présentes à la réunion d'avoir distribué ces flyers. Elle ajoute que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

⇨ *Nous avons remarqué que vous aviez créé sur whatsapp un groupe d'affaires sensibles hors opposition. Qu'en est-il ?*

M. RODIA répond que ce groupe n'existe pas, mais Mme DURET insiste. Il indique qu'il existe un groupe appelé « La Majorité ». Mme FACCHINETTI dit ne jamais en avoir entendu parler. Elle indique que sur le groupe « La Majorité » diffuse des informations factuelles. M. Michel PIVARD fait remarquer que malgré tout sur ce groupe il est mentionné en complément « sur les sujets que l'on estime sensible à partager dans un second temps avec la minorité… ». M. RODIA indique que la dernière information diffusée sur ce groupe a été pour souhaiter un bon anniversaire à un élu. Ce à quoi M. PIVARD répond avec humour que l'âge peut être une affaire sensible, ce qui amusent les membres présents. Les conseillers de la majorité confirment que ce groupe ne traitent pas de sujets sensibles, il s'agit d'un simple malentendu. Mme COLLOMB explique que c'est la description du groupe de la majorité, certes maladroite, qui a pu induire cette méprise.

⇨ *Le 21 juillet Kevin Kartal, élève du lycée Saint Joseph est venu et a porté le drapeau de Dortan à ma demande. Avez-vous cité l'élève et son lycée lors de votre discours ?*

Mme DURET explique qu'elle était en vacances et qu'elle n'a pas pu assister à cette manifestation. M. le Maire lui répond qu'il a respecté le protocole, que ce jeune a été cité dans l'ordre des porte-drapeaux mais avoue ne pas avoir précisé qu'il venait du lycée Saint Joseph. Par contre, il indique qu'une invitation envoyée le 9 juillet dernier au chef d'établissement du lycée Saint Joseph n'a donné lieu à aucun retour. Mme DURET signale que ce dernier est parti en vacances le 14 juillet. M. CORNATON demande si ce n'est pas le jeune qui a fait un malaise, Mme DURET lui répond que non. Il explique qu'un jeune porte-drapeau

s'est évanoui pendant la cérémonie, en se tapant la tête sur du béton. Le docteur NOUYRIGAT est intervenu et Mme Coralie BOUVIER SERRAND, s'est précipitée pour lui apporter du coca-cola.

Mme DURET regrette cet oubli, précisant que bien qu'elle fût en vacances, elle avait tout mis en œuvre pour permettre à ce jeune porte drapeau d'assister à cette manifestation. Elle souhaitait que cette implication soit reconnue.

⇨ *Avez-vous rénové des salles de classe en primaire et maternelle ?*

M. COLOMB explique qu'aucune rénovation de classe n'a pu être programmée cet été. Le manque de personnel rencontré en début de mandat a rendu difficile la planification des travaux. Il précise toutefois que les écoles ont été invitées à signaler les interventions jugées nécessaires à la Commune. Une intervention a été programmée au niveau de l'interphone de l'école élémentaire qui pose des problèmes de piles et nécessite des changements réguliers. Il a fallu changer toutes les butées de volets, intervenir sur des fenêtres qui ne fermaient plus. Les peintures des estrades ont été refaites dans toutes les classes. De petits travaux d'électricité, de plomberie, notamment le remplacement de robinets poussoirs, ont été réalisés. M. le Maire ajoute que son équipe ne s'était pas engagée à refaire une salle complète dans les écoles.

2/ Coffret électrique pour le marché

M. COLOMB indique qu'un projet d'agrandissement du marché hebdomadaire est actuellement envisagé. Dans ce cadre, il est nécessaire d'installer un coffret forain permettant aux exposants de disposer d'une alimentation électrique. Actuellement, le coffret du Comité des Fêtes est utilisé et doit être branché et débranché chaque mercredi. Plusieurs devis ont été sollicités auprès d'électriciens. M. COLOMB s'est tourné vers M. PIVARD qui lui a recommandé de contacter M. Laurent MAHE du SIEA. Ce dernier l'a informé d'une éventuelle prise en charge de ce dossier par le SIEA avec des possibilités de subventions. M. COLOMB précise qu'il pensait que M. PIVARD, en tant que vice-président du SIEA, pourrait suivre directement cette opération. M. PIVARD explique qu'il ne disposait pas suffisamment d'informations pour intervenir et qu'il avait donc préféré que M. COLOMB poursuive les démarches. M. COLOMB lui demande s'il pourrait prendre contact avec M. MAHE afin d'obtenir les informations nécessaires pour donner suite à ce dossier. Il est également précisé que le coffret électrique actuellement installé dans l'ancienne poste n'est plus conforme à la réglementation. Il s'agit d'un boîtier maison individuel et non d'un équipement industriel. Son remplacement représenterait un budget d'environ 8 000 euros.

3/ Dossier de demande d'aide pour la transition au Led

M. le Maire aborde ensuite le dossier de demande d'aide concernant la transition vers l'éclairage public LED. Une étude a été commandée auprès du SIEA dont la restitution devrait intervenir prochainement. M. le Maire indique qu'il souhaite solliciter l'aide de Monsieur PIVARD, également vice-président en charge de l'éclairage public au sein du SIEA. Ce dernier indique qu'il veillera à accompagner la Commune dans ses démarches.

4/ Trace des maquisards

M. CORNATON informe les conseillers que la Commune accueillera un départ en nocturne de la Trace des maquisards début février 2027. Il indique avoir fait le maximum pour obtenir cette manifestation qui se déroulera avec l'aide de la ville d'Oyonnax, un passage au château étant envisagé. Cette course de 16 km partira à 21h30 et passera par le château, la Pierre que Vire, Emondeau, La Diesse puis redescendra sur Mons pour une arrivée à Valexpo à Oyonnax. Il est prévu la présence de personnes en costume et de nombreux bénévoles. Le départ se fera au chant des partisans avec des illuminations tricolores. Cette course regroupera pas moins de 1 300 coureurs acheminés en bus depuis Oyonnax. Elle nécessitera la mise en place d'un dispositif particulier. Les communes extérieures seront sollicitées pour le prêt de matériel. L'effort en vaut toutefois la peine car cette manifestation constituera une belle mise en lumière de la Commune.

Un teasing sur cet évènement élaboré par les organisateurs circule déjà sur les réseaux. M. le Maire indique avoir reçu ces derniers qui lui ont présenté les premiers éléments de leur vidéo, dont une scène du château de Dortan qui brûle, générée par l'intelligence artificielle. M. le Maire indique avoir émis une réserve concernant cette scène.

M. PIVARD fait remarquer que si le départ a lieu dans le parc du château, il faudra prévoir un dispositif permettant aux coureurs d'entrer et sortir sans encombre. M. RODIA indique qu'un départ au niveau du parvis de la mairie est également envisagé, en incluant un passage au château dans le parcours de la course, ce qui serait une meilleure option. Il ajoute que la participation des associations et commerçants locaux serait la bienvenue pour tenir des stands de buvette et de petite restauration dans l'attente du départ de la course. Monsieur JOACHY plaisante en indiquant avoir proposé d'ouvrir ses toilettes pour la randonnée annuelle des sentiers buissonniers mais n'envisage pas de renouveler cette proposition pour les coureurs de cette course...

5/ Illuminations de Noël

M. le Maire rappelle que le tir du feu d'artifice du 14 juillet a été suspendu en raison des contraintes climatiques de cet été. M. Jérôme VERGNE, Adjoint au Maire en charge des festivités, explique qu'il a fallu rechercher une solution afin de programmer une nouvelle date, faute de quoi il aurait fallu dédommager la société, même en cas d'annulation totale du tir. Il a donc été décidé de programmer le tir de ce feu le soir de l'illumination du sapin, sur la place de Dortan à l'occasion des fêtes de Noël. Il a fallu ensuite déterminer le lieu de tir. Envisagé un tir au stade n'était pas la solution car les gens auraient dû se déplacer. Les artificiers ont étudié la possibilité de tirer le feu depuis le parc du château, et plus précisément depuis le fond du jardin à la française. Dans cette hypothèse, le public pourrait se positionner au niveau de la ferme. Une deuxième hypothèse était de tirer le feu sur le devant du château, le public se positionnant sur le parvis de la mairie. Cette solution présente toutefois l'inconvénient de la présence de

nombreux arbres susceptibles de gêner la visibilité. La première solution semble donc la plus envisageable. Il reste à obtenir l'autorisation de la Commune d'Oyonnax.

Une autre piste avait été évoquée, consistant à tirer le feu depuis la Vierge sur la Roche. Cette solution n'a finalement pas été retenue en raison de l'absence d'accès pour les véhicules jusqu'à la falaise.

Face à l'appréhension chaque été de ne pas pouvoir réaliser de tir de feu d'artifice, en raison des nouvelles contraintes climatiques, il faudra peut-être envisager la solution d'un tir en hiver, hors période de sécheresse. L'aménagement d'un chemin sur la Roche pour accéder en véhicule à la Vierge est envisageable. Cela permettrait de réaliser le tir depuis ce site. M. DROUINAUD fait toutefois remarquer qu'en hiver, le brouillard est fréquent à cet endroit ce qui pourrait gêner le tir.

L'illumination du sapin et le tir du feu sont programmés le 5 décembre 2026. Les associations pourraient tenir des stands sur la place de la mairie. Le tir est prévu vers 19h00.

M. RODIA fait remarquer que la page Facebook et Instagram de HBA ont publié une information sur ces festivités. En effet, chaque jeudi HBA fait un zoom sur l'une des 42 communes du territoire, en publiant diverses informations, notamment le nombre d'habitants, l'histoire de la commune tout en mettant l'accent sur un évènement particulier.

6/ Nettoyage d'automne

Marianne COLLOMB expose qu'il a initialement été envisagé d'organiser des opérations de nettoyage au printemps. L'idée d'ajouter une opération similaire à l'automne s'est imposée afin de faire place nette avant la mise en place des illuminations. Un premier nettoyage sera organisé à l'automne pour le village et un second au printemps pour les hameaux. L'objectif est d'associer les écoles, les habitants volontaires et les élus à cette démarche. Mme COLLOMB projette sur écran l'ébauche de l'affiche envisagée pour cette manifestation qui devrait se tenir prochainement. Un rendez-vous sera donné sur la place du village, avec un repas participatif à l'issue de l'opération où chaque participant pourra apporter quelque chose. Mme DURET explique que chaque fin septembre, le groupe LECLERC organisait une journée "Nettoyons la nature" avec fourniture de sacs et gants. Mme COLLOMB lui indique qu'il avait été prévu de faire ce nettoyage fin septembre mais pour des problèmes de logistique la date a été repoussée.

M. DROUINAUD demande si les abords de rivières seront concernés. Mme COLLOMB précise que le secteur retenu comprend la digue, les abords de l'école, la place du village et les bordures de routes.

7/ Trombinoscope

Le trombinoscope est projeté sur écran pour que chacun puisse visualiser sa photo. Il sera publié dans le bulletin municipal de Janvier ainsi que sur les différents supports de communication. Mme COLLOMB demande aux conseillers du groupe minoritaire s'ils souhaitent que cette mention apparaisse sous leur photo. Ces derniers indiquent qu'ils n'y tiennent pas vraiment. M. PIVARD fait simplement remarquer qu'une des polices de caractère utilisées est peu lisible et qu'il faudrait la changer.

8/Visite de l'ancienne Poste

Monsieur RODIA propose aux conseillers présents et intéressés de venir visiter le local de l'ancienne poste, les travaux étant terminés.

La séance est levée à 19h50

Le Président de séance,
Lionel CORNATON

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul JOACHY

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie